



**PRÉFET
COORDONNATEUR
DU BASSIN
RHÔNE-MÉDITERRANÉE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Envoyé en préfecture le 03/12/2024

Reçu en préfecture le 03/12/2024

Publié le

ID : 021-212100382-20241128-2024_113_ANN4-DE



Plan de Gestion des Risques d'Inondation 2022-2027

Bassin Rhône-Méditerranée

Stratégie nationale de gestion des risques d'inondation



VOLUME 2



SOMMAIRE

TERRITOIRES À RISQUE IMPORTANT D'INONDATION DES BASSINS VERSANTS DE LA SAÔNE ET DU DOUBS	15
STRATÉGIE LOCALE DU TRI DE BELFORT – MONTBÉLIARD	16
Stratégie locale des bassins versants de l'Allan et de la Savoureuse	17
STRATÉGIE LOCALE DU TRI DIJONNAIS	21
Stratégie locale du TRI de Dijon	22
STRATÉGIE LOCALE DES TRI DU CHALONNAIS ET DU MÂCONNAIS	26
Stratégie locale du val de Saône	27

TERRITOIRES À RISQUE IMPORTANT D'INONDATION DES BASSINS VERSANTS DE LA SAÔNE ET DU DOUBS

TRI BELFORT – MONTBELIARD

TRI DIJONNAIS

TRI CHALONNAIS – MACONNAIS



Crue de l'Ouche à Longvic (21)
mai 2013 - Crédit : DDT21



Crue de la Saône à Marnay (70)
mars 2001 - Crédit : EPTB Saône-Doubs



Crue de la Saône à Cendrecourt (70)
décembre 2011
Crédit : DREAL Bourgogne-Franche-Comté

Envoyé en préfecture le 03/12/2024

Reçu en préfecture le 03/12/2024

Publié le

ID : 021-212100382-20241128-2024_113_ANN4-DE



STRATÉGIE LOCALE DU TRI DE BELFORT – MONTBÉLIARD

*« SLGRI des bassins versant de l'Allan
et de la Savoureuse »*

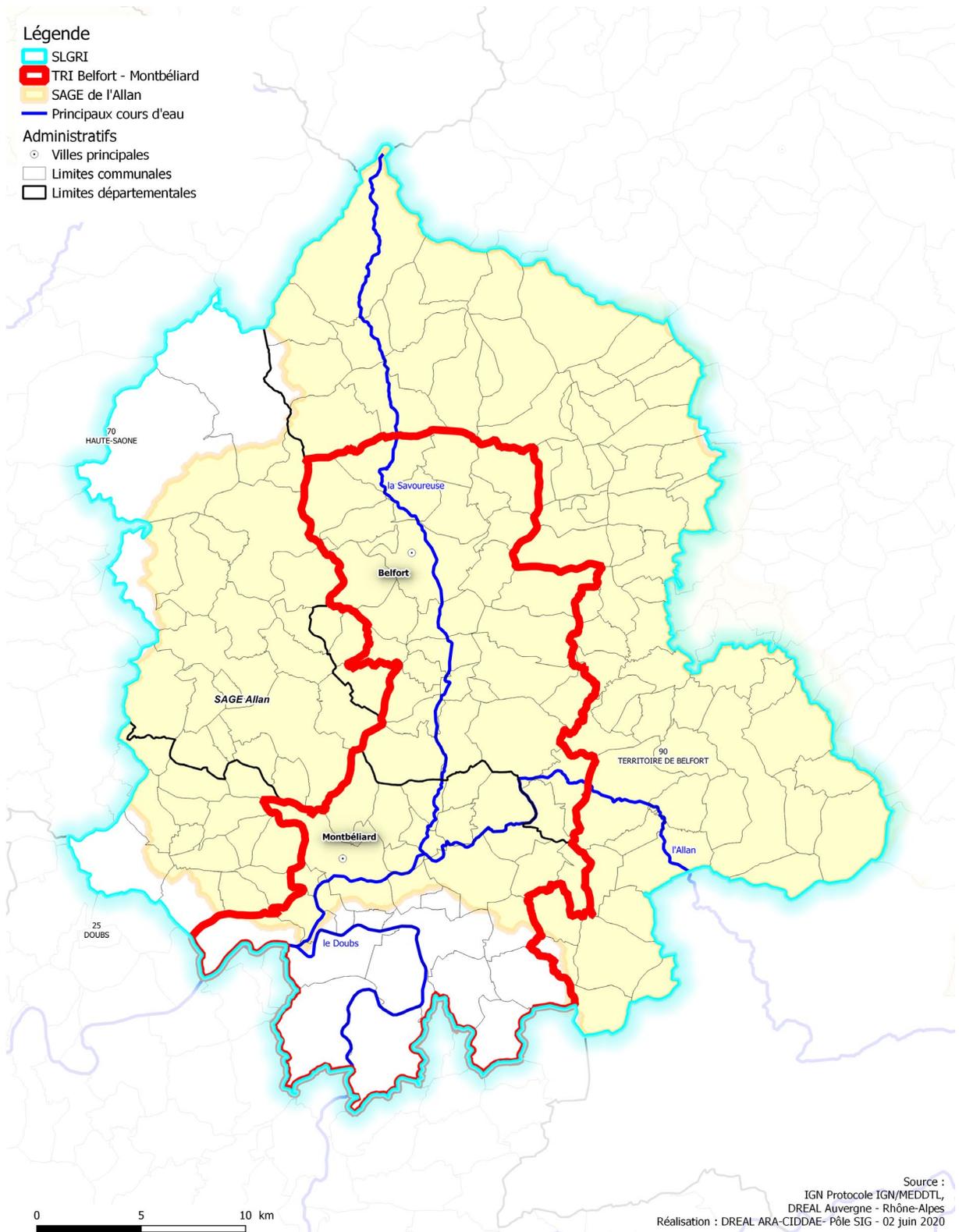
STRATÉGIE LOCALE DES BASSINS VERSANTS DE L'ALLAN ET DE LA SAVOUREUSE

1 Présentation de la stratégie locale

Description de la stratégie locale

Région(s)	Bourgogne-Franche-Comté
Département(s)	Territoire-de-Belfort, Doubs et Haute-Saône
Justification du périmètre et spécificités du territoire	<p>Le périmètre correspond au périmètre du SAGE (bassin versant de l'Allan) complété par 6 communes au sud pour garder la cohérence des compétences exercées par les collectivités.</p> <p>Ainsi, le périmètre couvre la partie française du bassin versant de l'Allan soit environ 870 km² et concerne 3 départements : le Territoire-de-Belfort (101 communes), le Doubs (43 communes) et la Haute-Saône (20 communes). Ces collectivités sont regroupées en 2 communautés d'agglomération et 10 communautés de communes.</p> <p>Ce secteur est l'une des zones à risques les plus significatives de la région. Cette poche d'enjeux est localisée sur un nœud hydrographique complexe, dont le tronçon vosgien (Savoireuse) a la caractéristique de réagir avec rapidité (caractère semi-torrentiel), en particulier lors de la fonte des neiges (Février-Mars). Les phénomènes karstiques sont également présents et peuvent générer des crues rapides en toutes saisons à l'occasion de fortes pluies type orage.</p> <p>Un certain nombre de dispositifs de protection contre les crues a été construit (digues et barrages -B- de ralentissement dynamique) à l'amont des zones urbaines.</p>
Dates des principaux événements du passé	Crue de 1990 (crue proche de la crue centennale), février 1999, décembre 2001, mars 2006, août 2008, janvier 2018
Type d'aléa (à l'origine de l'identification du TRI)	Inondation par débordement du Doubs, l'Allan, la Savoireuse, l'Allaine et la Bourbeuse
Porteur(s) et gouvernance	<p>La stratégie est animée par la DREAL Bourgogne-Franche-Comté, et l'EPTB Saône et Doubs avec l'appui des DDTs du Territoire de Belfort, du Doubs et de la Haute-Saône.</p> <p>Par ailleurs, la commission inondation élargie du SAGE Allan fait office d'instance de concertation.</p>
Dates des arrêtés de définition des parties prenantes et d'approbation de la stratégie locale	<p>Arrêté désignant les parties prenantes : 15 février 2016</p> <p>Arrêté d'approbation de la SLGRI : 28 janvier 2017</p>
Document complet	Stratégie locale accessible au lien suivant : https://orisk-bfc.fr/slgr-allan

↳ **Stratégie locale de gestion des risques d'inondation (SLGRI)**
Bassins versants de l'Allan et de la Savoureuse



2 Synthèse des objectifs de la stratégie locale

GRANDE ORIENTATION 1

Connaissance et sensibilisation au risque d'inondation

→ *Correspond au Grand objectif 5 du PGRI*

1.1 Améliorer la connaissance de l'exposition du territoire aux aléas inondation

1.1.1 et 1.1.2 Consolider, actualiser et compléter la connaissance de l'aléa débordement de cours d'eau et sur les ouvrages hydrauliques

1.1.3 Identifier les secteurs à enjeux ruissellement et remontée de nappes

1.1.4 Acquisition et mutualisation des données topographiques entre les différents acteurs

1.2 Mettre en place des outils mutualisés pour favoriser le développement, le partage et la diffusion de la connaissance

1.2.1 Engager une démarche collaborative de mutualisation pour la constitution d'un socle commun de connaissance (État, collectivités)

1.2.2 Placer ORISK (ex-observatoire de l'hydrologie en Franche-Comté) comme outil central de partage et de diffusion de la connaissance

1.3 Développer la conscience du risque des populations et des professionnels par la sensibilisation, le développement de la mémoire du risque et la diffusion de l'information

1.3.1 Développer l'information préventive sur les risques d'inondation auprès des populations

1.3.2 et 1.3.3 Définir une stratégie de communication, à destination du grand public et d'acteurs ciblés et consolider la conscience du risque, notamment en arrière des ouvrages de protection

GRANDE ORIENTATION 2

Réduction de vulnérabilité et aménagement du territoire

→ *Correspond au Grand objectif 1 du PGRI*

2.1 Mettre en œuvre une stratégie de réduction de vulnérabilité proportionnée aux enjeux exposés du territoire

2.1.1 et 2.1.2 Établir un diagnostic actualisé de la vulnérabilité du territoire à l'échelle du bassin versant de l'Allan et intégrer ces éléments dans les documents de planification

2.1.3 Prioriser les actions de réduction de vulnérabilité sur les secteurs inondés fréquemment

2.1.4 Adresser périodiquement aux acteurs économiques des conseils et des exemples de bonnes pratiques

2.2 Favoriser la prise en compte du risque d'inondation à l'échelle pertinente dans les documents de planification et les projets par le partage de la connaissance et la sensibilisation des acteurs

2.2.1 Diffuser régulièrement auprès des acteurs de l'aménagement les éléments de connaissance actualisés sur la vulnérabilité du territoire

2.2.2 et 2.2.3 Capitaliser et diffuser les bonnes pratiques pour la prise en compte des risques d'inondations dans les documents d'urbanisme et les projets et former les acteurs de l'aménagement

2.2.4 « Valoriser » les zones inondables et les espaces naturels

2.3 Finaliser l'élaboration ou la révision des PPRI

2.3.1, 2.3.2 et 2.3.3 Finaliser les PPRI prescrits, en assurer leur mise en œuvre et veiller à leur annexion aux PLU/PLUI

2.3.4 Étudier l'opportunité d'un nouvel atlas des zones inondables (AZI) sur la Lizaine dans le Doubs

GRANDE ORIENTATION 3

Gestion de crise et retour à la normale

→ *Correspond au Grand objectif 3 du PGRI*

3.1 Surveillance et alerte

3.1.1 et 3.1.2 Assurer le bon fonctionnement des parcs de stations hydrométriques (État et collectivités) et identifier les besoins éventuels de densification du réseau hydrométrique des collectivités

3.1.3 Améliorer la diffusion de l'alerte

3.2 Optimiser l'articulation des dispositifs de gestion de crises inondation de l'État et des collectivités aux différentes échelles

3.2.1 Optimiser la circulation et le partage de l'information en préparation à la crise

3.2.2 et 3.2.3 Proposer une action de formation à destination des élus sur la gestion de crises inondations et améliorer la coordination inter-départementale

3.2.4 Structurer une démarche collaborative (Etat-Collectivités) pour les retours d'expérience

3.3 Accompagner les collectivités et les professionnels dans la préparation, la gestion de l'événement et l'organisation du retour à la normale

Pour les collectivités :

3.3.1 Accompagner la mise en place de PCS (priorité à donner aux communes soumises à PPRI)

Pour les administrations et les entreprises :

3.3.2 Réaliser un état de la prise en compte du risque inondation au sein des établissements et décliner un plan d'accompagnement

Pour tous :

3.3.3 Intégrer dans les différents plans (PCS, PCA, ORSEC ...) une réflexion systématique sur le retour à la normale

3.3.4 Organiser des exercices et des simulations de crise réguliers

GRANDE ORIENTATION 4

Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations

→ *Correspond au Grand objectif 4 du PGRI*

4.1 Privilégier des démarches intégrées conjuguant gestion du risque et restauration des milieux

4.1.1 et 4.1.2 Identifier, préserver et restaurer les zones naturelles contribuant à diminuer l'impact des crues

4.1.3 et 4.1.4 Favoriser des démarches conjuguant restauration morphologique des cours d'eau et gestion du risque inondation et sensibiliser aux bonnes pratiques

4.2 Augmenter la sécurité des populations exposées aux inondations en tenant compte du fonctionnement naturel des milieux aquatiques

4.2.1 Finaliser les dispositifs de ralentissement dynamique du bassin versant de la Savoureuse (bassins de Grosagny)

4.2.2 Réaliser les travaux de protection contre les inondations et de restauration écologique du Gland

4.2.3 et 4.2.4 Identifier les secteurs à enjeux restant à protéger et définir un programme de travaux cohérent à l'échelle du bassin versant de l'Allan

4.3 Renforcer la coordination entre les différentes collectivités et accompagner la mise en place de la compétence GEMAPI

4.3.1 Fédérer les acteurs locaux de l'eau, de la prévention des inondations et de l'aménagement du territoire autour de la SLGRI et du SAGE

4.3.2 Accompagner la coordination des collectivités et la structuration de la compétence GEMAPI

4.3.3 Mettre en place un comité des gestionnaires d'ouvrages de protection visant un partage d'expérience sur les modes de gestion

STRATÉGIE LOCALE DU TRI DIJONNAIS

« SLGRI du TRI de Dijon »

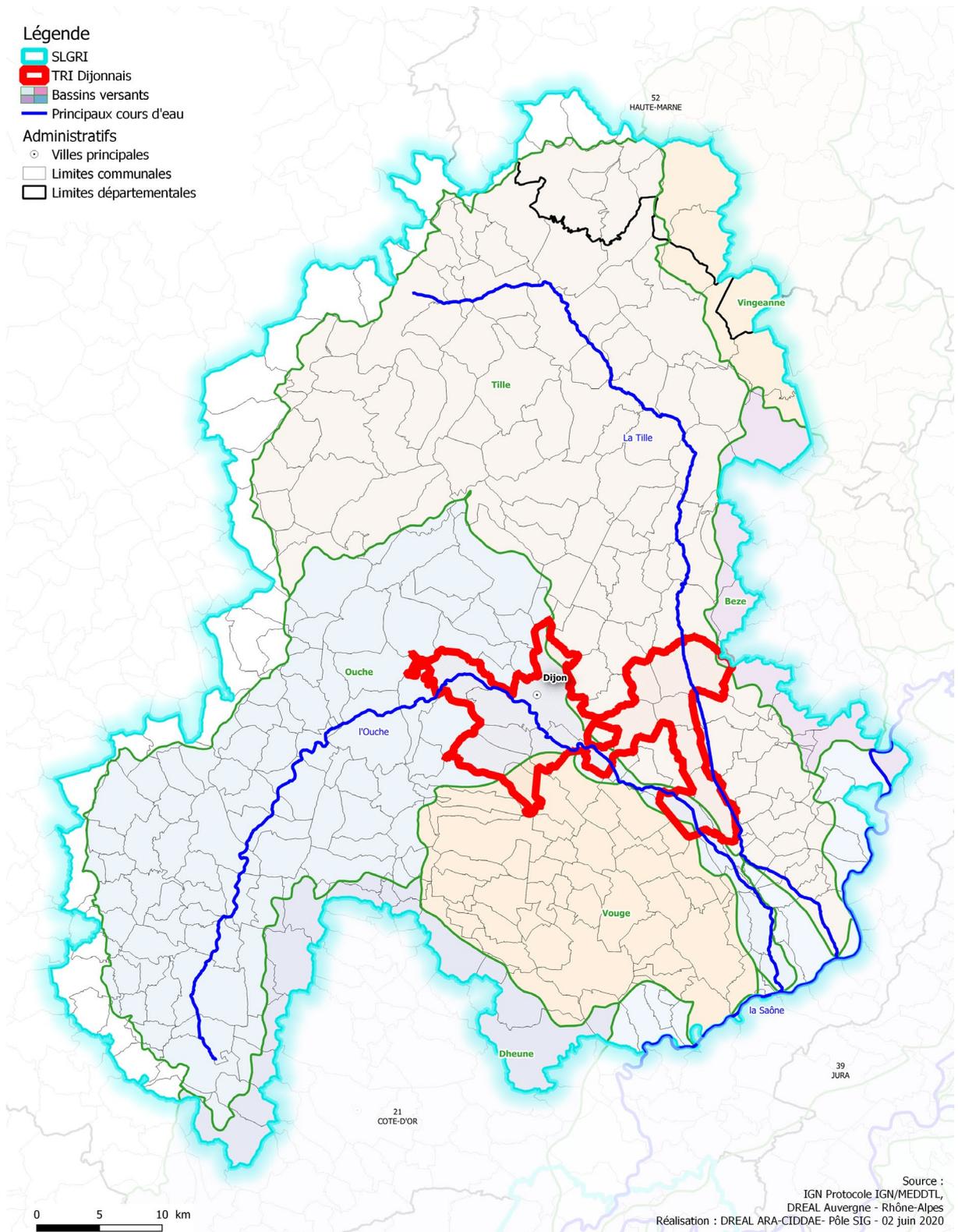
STRATÉGIE LOCALE DU TRI DE DIJON

1 Présentation de la stratégie locale

Description de la stratégie locale

Région(s)	Bourgogne-Franche-Comté
Département(s)	Côte-d'Or, Haute-Marne
Justification du périmètre et spécificités du territoire	<p>Le périmètre est formé des SAGE de l'Ouche, de la Tille et la Vouge qui concernent, pour chacun, une partie du territoire du TRI du Dijonnais. Ce périmètre confère à la stratégie locale du Dijonnais un caractère inter-départemental puisqu'il englobe quelques communes du département de Haute-Marne situées en tête de bassin de la Tille.</p> <p>Ce choix garantit une échelle d'action cohérente avec l'organisation existante mais aussi avec l'impératif d'un traitement au niveau des bassins versants de la problématique inondation.</p> <p>Les bassins versants sont essentiellement situés en zone agricole et en plaine inondable. Le TRI Dijonnais est centré sur la partie urbanisée de ces bassins versants</p>
Dates des principaux événements du passé	<p>Crues récentes : 1965, 1968, 1982, 1996, 2001, 2013, 2018</p> <p>Crues significatives les plus anciennes : 1866, 1910, 1930</p>
Type d'aléa (à l'origine de l'identification du TRI)	Débordements de cours d'eau pour l'Ouche, le Suzon, la Tille et la Norge
Porteur(s) et gouvernance	<p>La DDT de Côte d'Or porte la SLGRI aux côtés de la communauté urbaine de Grand Dijon qui a souhaité en prendre en charge le portage aux côtés de l'État.</p> <p>Quant à sa gouvernance, elle s'est organisée autour d'un comité de pilotage en charge du suivi de la SLGRI et composé de service de l'État (préfecture de Côte d'Or), de collectivités (14 communes du TRI, Métropole de Dijon, communauté de communes de la Plaine des Tilles et de la Plaine Dijonnaise et Conseil départemental), d'acteurs de l'eau et de l'aménagement (4 syndicats de bassin versant, CLE des 3 SAGE, SCoT du Dijonnais) et de chambre consulaire (chambre départementale d'agriculture).</p>
Dates des arrêtés de définition des parties prenantes et d'approbation de la stratégie locale	<p>Arrêté désignant les parties prenantes : 13 octobre 2016</p> <p>Arrêté d'approbation de la SLGRI : 1^{er} mars 2017</p>
Document complet	Stratégie locale accessible au lien suivant : https://orisk-bfc.fr/slgr-dijon

↳ **Stratégie locale de gestion des risques d'inondation (SLGRI)
Bassins de l'Ouche et de la Tille**



2 Synthèse des objectifs de la stratégie locale

GRAND OBJECTIF 1

Mieux prendre en compte le risque dans l'aménagement et maîtriser le coût des dommages liés à l'inondation

1.1 Prendre en compte le risque inondation dans les différents documents de planification et dans les projets

1.1.1 Prendre en compte l'ensemble de la connaissance disponible sur le risque inondation pour l'élaboration et la révision des différents documents d'urbanisme

1.1.2 Prendre en compte le risque inondation pour les projets potentiellement exposés au risque

1.2 Définir des stratégies de réduction de la vulnérabilité des enjeux exposés

1.2.1 S'appuyer sur un diagnostic de vulnérabilité du territoire partagé entre tous les acteurs

1.2.2 Identifier et prioriser les mesures de réduction des enjeux exposés à mettre en œuvre

1.3 Sensibiliser les porteurs de projets du territoire à la prise en compte systématique du risque inondation

1.3.1 Développer une stratégie de communication spécifiquement dédiée aux porteurs de projets

GRAND OBJECTIF 2

Augmenter la sécurité des populations exposées aux inondations en tenant compte du fonctionnement naturel des milieux aquatiques

2.1 Mettre en œuvre des stratégies de réduction du risque par la prise en compte de la fonctionnalité des milieux aquatiques

2.1.1 Identifier les zones naturelles favorables à la réduction du risque inondation

2.1.2 Mettre en œuvre des actions couplant la gestion des milieux aquatiques et la gestion du risque inondation

2.2 Communiquer sur les actions de gestion des milieux aquatiques et du risque inondation

2.2.1 Sensibiliser les décideurs locaux

2.2.2 Favoriser la bonne compréhension de la population des actions menées

GRAND OBJECTIF 3

Améliorer la résilience des territoires exposés

3.1 Consolider et améliorer le dispositif de surveillance des cours d'eau

3.1.1 Diversifier les outils de surveillance notamment sur les cours d'eau non surveillés par le SPC

3.2 Accompagner l'ensemble des acteurs du territoire et de la population dans la préparation, la gestion de l'événement et le retour à la normale

3.2.1 Identifier et formaliser les rôles, responsabilités et complémentarités de chaque acteur en période de crise inondation

3.2.2 Favoriser et organiser le partage d'informations et de données entre acteurs avant / pendant et après la crise

3.3 Accompagner l'ensemble des acteurs du territoire et de la population dans la préparation, la gestion de l'événement et le retour à la normale

3.3.1 Développer une culture commune du risque inondation

3.3.2 Favoriser la résilience du territoire

GRAND OBJECTIF 4

Organiser les acteurs et les compétences

4.1 Mettre en place une gouvernance pour la stratégie locale du TRI

4.1.1 Organiser le pilotage et le suivi de la stratégie

4.1.2 Organiser l'animation de la démarche

4.2 Accompagner la mise en place de la compétence GEMAPI

4.2.1 Veiller à la structuration de la gouvernance de l'eau sur le périmètre de la stratégie locale en poursuivant les démarches déjà initiées

4.2.2 Identifier les ouvrages de protection et les modalités de gestion adaptée

GRAND OBJECTIF 5

Développer la connaissance sur les phénomènes et les risques d'inondation

5.1 Améliorer la connaissance des différents aléas rencontrés pour mieux évaluer les risques induits

5.1.1 Développer la connaissance de l'ensemble des aléas générant ou aggravant des inondations

5.1.2 Favoriser le partage, la valorisation et la diffusion de cette connaissance

5.2 Améliorer la connaissance des enjeux pour en réduire la vulnérabilité

5.2.1 Développer un diagnostic de vulnérabilité du territoire

Envoyé en préfecture le 03/12/2024

Reçu en préfecture le 03/12/2024

Publié le

ID : 021-212100382-20241128-2024_113_ANN4-DE



STRATÉGIE LOCALE DES TRI DU CHALONNAIS ET DU MÂCONNAIS

« SLGRI du val de Saône »

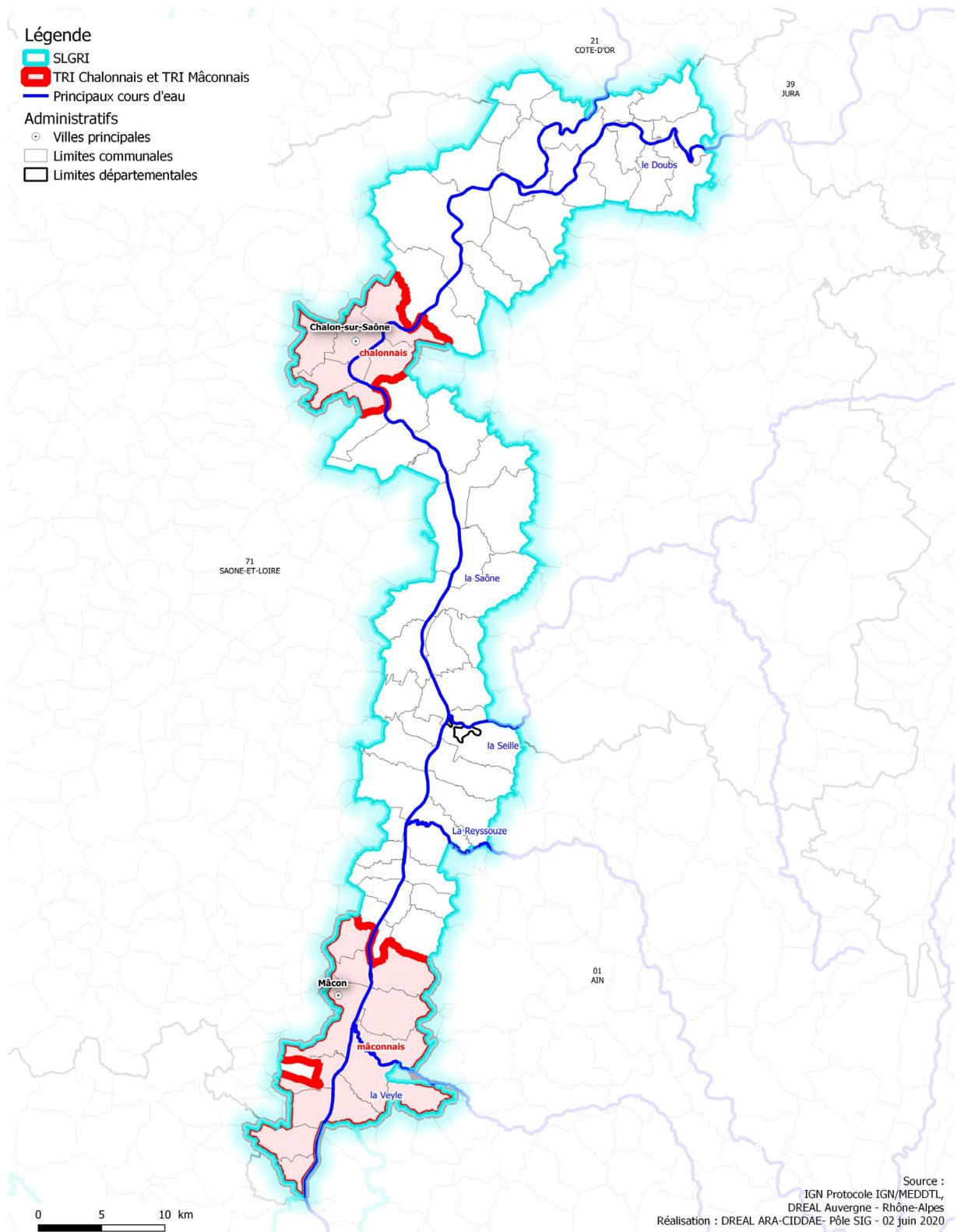
STRATÉGIE LOCALE DU VAL DE SAÔNE

1 Présentation de la stratégie locale

Description de la stratégie locale

Région(s)	Bourgogne-Franche-Comté (Chalonnais et Mâconnais), Auvergne-Rhône-Alpes (Mâconnais)
Département(s)	Saône-et-Loire (Chalonnais et Mâconnais), Ain (Mâconnais)
Justification du périmètre et spécificités du territoire	<p>Ce périmètre comprend l'ensemble des communes du Val de Saône du département de Saône-et-Loire, une partie de celles du département de l'Ain, ainsi que les communes riveraines du Doubs proches de la confluence avec la rivière Saône. Il regroupe ainsi 88 communes dont 19 communes situées dans le département de l'Ain.</p> <p>Le choix d'un périmètre unique pour les deux TRI de Saône-et-Loire s'est rapidement imposé aux parties prenantes car il s'inscrit dans une logique de bassin versant avec des problématiques d'inondation homogènes. Par ailleurs, ce choix est en adéquation avec celui du programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) de la Saône 2014-2016. Les deux TRI appartiennent à un même bassin versant et sont soumis à des phénomènes caractérisés par une cinétique lente (4/5 jours) et une durée de submersion importante (souvent plus de 15 jours). Le risque d'inondation affecte principalement les biens et les activités. La dynamique démographique des deux TRI est faiblement positive avec une décroissance continue de la population des deux villes centres, et un développement concomitant de leur frange urbaine.</p> <p>Autre spécificité : les principales zones industrielles et commerciales des deux TRI sont situées en zone inondable.</p>
Dates des principaux événements du passé	<p>Crués récentes : 1981, 1982, 1983, 2001, 2018.</p> <p>Crués significatives passées : novembre 1840 (crue de référence pour les deux TRI), janvier 1955.</p>
Type d'aléa (à l'origine de l'identification du TRI)	Débordements de cours d'eau pour la Saône (Chalonnais et Mâconnais) et la Veyle (Mâconnais)
Porteur(s) et gouvernance	<p>Le co-pilotage de la stratégie locale est assuré par l'EPTB Saône et Doubs et la DDT de Saône-et-Loire.</p> <p>L'EPTB Saône et Doubs est, par ailleurs, animateur de la démarche.</p>
Dates des arrêtés de définition des parties prenantes et d'approbation de la stratégie locale	<p>Arrêté désignant les parties prenantes : 4 mars 2016</p> <p>Arrêté d'approbation de la SLGRI : 21 décembre 2016</p>
Document complet	Stratégie locale accessible au lien suivant : https://orisk-bfc.fr/slgrl-val-de-saone

↳ Stratégie locale de gestion des risques d'inondation (SLGRI) Val de Saône



2 Synthèse des objectifs de la stratégie locale

GRAND OBJECTIF 1

Mieux prendre en compte le risque dans l'aménagement et maîtriser le coût des dommages liés à l'inondation

1.1 Respecter les principes d'un aménagement du territoire intégrant les risques d'inondations

La révision des PPRI constitue l'un des principaux objectifs

1.2 Connaissance et réduction de la vulnérabilité des territoires

La connaissance de la vulnérabilité du territoire constitue une priorité qui poursuivra l'action menée dans le cadre du PAPI

GRAND OBJECTIF 2

Augmenter la sécurité des populations exposées aux inondations en tenant compte du fonctionnement naturel des milieux aquatiques

2.1 Rechercher la mobilisation de nouvelles capacités d'expansion des crues

L'objectif est d'étudier l'opportunité d'abaissement du casier de Chalon Nord (déversoir) afin d'offrir de nouvelles capacités d'expansion

2.2 Restaurer les fonctionnalités naturelles des milieux qui permettent de réduire les crues

Le PAPI prévoit d'engager une réflexion sur l'avenir des petites digues agricoles du Val de Saône en partenariat avec la profession agricole

GRAND OBJECTIF 3

Améliorer la résilience des territoires exposés

3.1 Agir sur la surveillance et la prévision

Les services de l'État veilleront à améliorer la diffusion de l'information sur les crues

3.2 Se préparer à la crise et la surmonter

Des outils nécessaires à la préparation de la crise et à sa gestion seront développés ou améliorés : plan ORSEC inondation, montée en puissance de la mission Référent départemental inondation (RDI)

3.3 Développer la conscience du risque

La stratégie locale se fixe pour objectif de poursuivre les actions de sensibilisation menées dans le cadre du PAPI Saône

GRAND OBJECTIF 4

Organiser les acteurs et les compétences

4.1 Mise en place d'un comité de pilotage pour la mise en œuvre de la stratégie locale

Le co-pilotage de la stratégie locale est assuré par l'EPTB Saône et Doubs et la DDT de Saône-et-Loire. L'EPTB Saône et Doubs est, par ailleurs, animateur de la démarche

4.2 Favoriser la structuration des acteurs et la constitution d'un système de protection unique pour une même zone cohérente protégée

La constitution d'un système de protection unique pour une même zone cohérente protégée, géré par un seul gestionnaire qui dispose de moyens adaptés, constitue un objectif de la stratégie

GRAND OBJECTIF 5

Développer la connaissance sur les phénomènes et les risques d'inondation

5.1 Développer la connaissance sur les aléas

Le TRI du Mâconnais est impacté par les crues de la Veyle. Des compléments d'étude restent nécessaires pour disposer d'une connaissance approfondie des différents scénarii d'inondation sur ce secteur

5.2 Développer la connaissance sur la vulnérabilité des réseaux

Une attention particulière sera portée sur l'amélioration de la connaissance de la vulnérabilité des réseaux publics